



Scies à ruban

Liste de contrôle

Les collaborateurs de votre entreprise travaillent-ils en toute sécurité à la scie à ruban?

En général, les accidents liés aux scies à ruban entraînent de graves blessures et des coûts élevés. Des machines sûres et une bonne formation du personnel réduisent considérablement les risques.

Les principaux dangers sont:

- coupures en raison d'un contact avec le ruban lors de l'avance de la pièce à travailler
- coupures dues à une couverture insuffisante
- blessures dues une rupture du ruban

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations.

Couverture du ruban

- 1 Existe-t-il une **couverture pivotante** au-dessus de la table du côté de la zone de coupe qui va jusqu'au niveau inférieur du guide-lame? (Fig. 1/1 et 3/1) oui non
- 2 Existe-t-il un **dispositif d'arrêt** bloquant automatiquement cette couverture en position de sécurité? oui non
- 3 Est-il possible de régler cette **couverture** en fonction de l'épaisseur de la pièce à travailler? oui non
Nous abaissons toujours la couverture sur la pièce à travailler (espace maximal: 10 mm).
- 4 La **partie montante du ruban** est-elle protégée latéralement et frontalement? oui non
- 5 L'**avant** et les **côtés du ruban** sont-ils recouverts sous la table? oui non
- 6 En cas de rupture du ruban, une **couverture** ou une **bande de protection** au-dessus du volant supérieur empêchent-elles toute projection du ruban? oui non
- 7 Est-il garanti qu'**aucune partie du corps**, déchet, etc. ne puissent **pénétrer** entre le volant inférieur et le sol? oui non
- Solutions possibles:
- couverture sous la table couvrant le volant également latéralement (fig. 1/3)
 - butée installée ultérieurement empêchant l'introduction de parties du corps ou de déchets (fig. 2)

Éléments de transmission

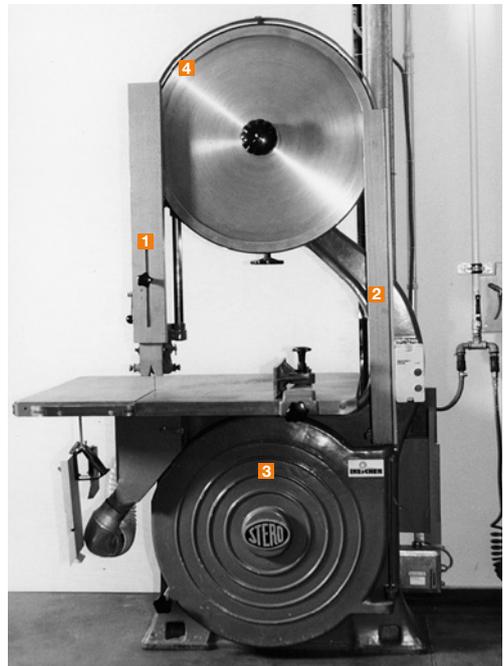
- 8 Les **éléments de transmission** (p. ex. courroies) sont-ils protégés par une couverture? oui en partie non

Couverture des volants

- 9 Le volant supérieur est-il conçu de telle sorte qu'il n'y ait **aucune ouverture** (p. ex. pas de volant à rayons) ou est-il recouvert par une **couverture pivotante**? oui non
- 10 Le volant inférieur est-il recouvert par exemple au moyen d'une couverture pivotante? oui non

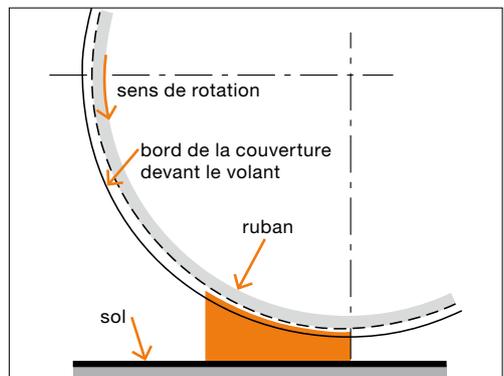
Aspiration

- 11 La poussière et les copeaux sont-ils aspirés? oui non



1

- 1 Couverture au-dessus de la table, du côté de la zone de coupe
- 2 Couverture sur la partie montante
- 3 Couverture sous la table
- 4 Bande de protection au-dessus du volant supérieur



2 Butée réduisant la zone dangereuse entre le volant et le sol.

Insert de la table

- 12 L'insert affleure-t-il la table de la machine sans dépasser ni être en retrait pour éviter que les pièces ne se coincent? (Fig. 3/2) oui non
- 13 La largeur de la rainure dans l'insert est-elle inférieure à 5 mm pour éviter que les petits morceaux ne soient entraînés? oui non

Organisation, formation, règles de sécurité

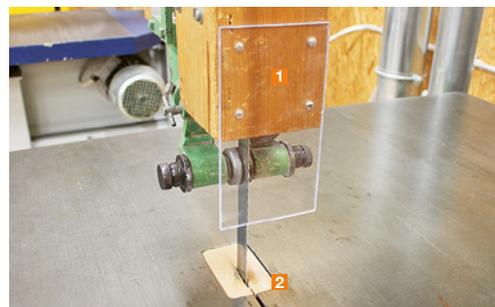
- 14 Les collaborateurs portent-ils des **protecteurs d'ouïe** lorsqu'ils utilisent une scie à ruban? oui non
- 15 Votre entreprise a-t-elle défini des **règles de sécurité** pour les opérateurs travaillant à la scie à ruban? oui en partie non
Exemples de règles de sécurité: voir encadré ci-dessous.
- 16 Les **collaborateurs** ont-ils bénéficié d'une **instruction spécifique** sur les consignes de sécurité à respecter lorsqu'ils utilisent une scie à ruban? oui non
- 17 Le respect des **règles de sécurité** est-il **contrôlé** par les supérieurs? oui non
- 18 Un **responsable** a-t-il été **désigné** et formé pour l'entretien des scies à ruban? oui non
- 19 Les scies à ruban fabriquées à partir de 1997 ont-elles été livrées avec une **déclaration de conformité** et une **notice d'instructions** du fabricant ou du fournisseur? oui non

Règles de sécurité (question 15)

Pour garantir les conditions de sécurité requises, les responsables doivent définir et imposer des règles adaptées aux spécificités de la machine et de l'entreprise. La notice d'instructions et le feuillet d'information «Des règles pour davantage de sécurité» (www.suva.ch/66110.f) constituent deux sources d'information importantes dans le cadre de l'élaboration des règles de sécurité et de comportement nécessaires à cet égard.

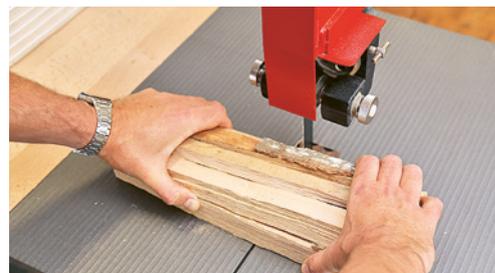
Exemples de règles de sécurité et de comportement pour les travaux exécutés au moyen d'une scie à ruban:

- Utiliser uniquement la machine pour laquelle on a été formé.
- Suivre les conseils du film «Travailler le bois en sécurité et efficacement».
- Toujours abaisser la cape de protection sur la pièce à travailler (espace maximal: 10 mm).
- Respecter une distance de sécurité par rapport au ruban d'environ la largeur de la main. Le cas échéant, utiliser des accessoires tels que des guides ou des pousoirs.
- Veiller à ce que les pièces, même le bois de chauffage, reposent correctement sur la table (valable aussi pour le bois de chauffage).
- Lors de la découpe de pièces longues, utiliser une rallonge de table ou une servante à rouleau.
- Lors de la coupe transversale de pièces rondes, s'assurer qu'elles ne puissent pas tourner.
- Éteindre la machine avant de la quitter.



3

- 1 Couverture (p. ex. en polycarbonate) qui va jusqu'au niveau inférieur du guide-lame.
2 L'insert affleure la table de la machine.



4 Coupe de bois de chauffage. Rappel des points importants:

- bon appui
- nombre limité de pièces pour pouvoir bien les tenir
- les doigts ne doivent pas se trouver entre la table et les morceaux de bois



5 Pièce ronde de faible diamètre. L'opérateur utilise un bois auxiliaire permettant d'éviter que la pièce tourne.



6 Pièce ronde de grand diamètre. L'opérateur stabilise la pièce avec un serre-joint et cale le bras de serrage sur le bord de la table pour créer un deuxième point d'appui.

Informations complémentaires

Film «Travailler le bois en sécurité et efficacement», www.suva.ch/travail-bois

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

